

Taib Cherqaoui : Les efforts de développement des provinces du Sud se poursuivront de manière soutenue

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-11-2010 23:49:44

Les efforts de développement des provinces du Sud du Royaume se poursuivront de manière soutenue dans le cadre de plans de développement élaborés par l'Etat, a affirmé lundi le ministre de l'intérieur, Taib Cherqaoui.

Dans son exposé de présentation du projet de budget sectoriel du ministère de l'Intérieur, au titre de l'exercice 2011 devant la Commission de l'Intérieur, de la décentralisation et des infrastructures de la Chambre des représentants, M. Cherqaoui a fait savoir que ces plans de développement concernent les infrastructures, les grands projets structurants à caractère économique et social, l'habitat et l'aménagement urbain ainsi que la réalisation de projets de proximité et d'activités génératrices de revenus et de développement intégré.

Ces efforts, a précisé le ministre, s'inscrivent dans le cadre de la dynamisation et de l'appui à la stratégie intégrée annoncée par SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, pour la poursuite de la mobilisation populaire et le soutien aux efforts diplomatiques officiels, à travers le lancement, en parallèle, d'initiatives audacieuses aux niveaux parlementaire et partisan ainsi qu'à l'échelon du tissu associatif, des médias et des milieux s'intéressant aux droits de l'homme.

Parmi ces initiatives, a-t-il ajouté, figure également la restructuration du Conseil Royal Consultatif pour les affaires sahariennes et de l'Agence pour le développement et la promotion des provinces du sud.

Il a rappelé, à cet égard, les deux importantes décisions prises par SM le Roi Mohammed VI. La première concerne la limitation du champ territorial de l'Agence à la région de Sakia El Hamra et Oued Eddaheb, la concentration de ses attributions à la réalisation de projets de développement humain et de programmes locaux générateurs d'emplois au profit des jeunes et confortant la justice sociale, et l'amélioration des conditions d'accueil et d'appui à l'intégration de personnes qui regagnent la mère-patrie, fuyant les camps de Tindouf.

Et d'ajouter que la deuxième décision royale concerne la création d'une nouvelle agence similaire dont les compétences territoriales couvrent certaines provinces relevant actuellement de l'Agence de développement et de promotion des provinces du Sud, en plus d'autres provinces afin de dynamiser le développement de cette région que SM le Roi entoure de Sa haute sollicitude.

Après avoir rappelé le contenu du discours prononcé par SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le ministre l'a qualifié de "discours global et exhaustif " ayant abordé tous les aspects de la question de l'intégrité territoriale, en particulier l'initiative marocaine d'autonomie du Sahara.

Il a, de même, salué la mobilisation totale et la forte cohésion de l'ensemble des composantes de la société autour du projet d'autonomie ainsi que les efforts déployés pour faire connaître la juste cause

nationale, mettre en échec les tentatives désespérées des adversaires de l'intégrité territoriale au sein des instances internationales, obtenir la levée du siège imposé aux citoyens marocains séquestrés dans les camps et dévoiler le sort des disparus.

D'autre part, le ministre de l'Intérieur a souligné que ces dernières années ont connu des réformes profondes dans le domaine de la décentralisation, ce qui a contribué à asseoir un dispositif complet érigeant les collectivités locales en acteur fondamental dans le renforcement de l'édifice démocratique et le processus de développement du Maroc.

Ces réformes, a-t-il expliqué, ont concerné les aspects législatif et réglementaire, outre l'élaboration de visions et de stratégies vouées à la promotion du rôle des instances locales pour en faire un levier essentiel dans la promotion du développement local et régional dans ses dimensions globales.

M. Cherqaoui a souligné que le ministère de l'Intérieur n'a cessé d'oeuvrer à la dynamisation du partenariat et de la contractualisation entre les différents opérateurs pour la réalisation de projets de développement, dans le cadre de la convergence des politiques publiques au niveau territorial, y compris les programmes de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Pour renforcer les acquis réalisés dans ce domaine et accompagner les efforts des conseils communaux, le ministère ne ménage aucun effort pour doter ces derniers de ressources et moyens nécessaires en vue de favoriser l'élaboration et la réalisation de programmes de mise à niveau urbaine, des équipements de base et des services publics de proximité.

Il a noté dans ce sens qu'il a été procédé, dans le cadre de l'exécution des programmes de mise à niveau urbaine des villes, et ce jusqu'à septembre 2010, à l'accompagnement de 14 communes, ajoutant que le ministère y a contribué par des crédits importants consacrés aux études techniques nécessaires à la conduite des programmes de mise à niveau urbaine des villes de Tiflet, Béni-Mellal, Meknès et Essaouira, ainsi que de 6 centres dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane.

Le ministère est également en train d'examiner des conventions relatives à des programmes déjà approuvés au profit d'autres villes, a-t-il ajouté.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du forum national pour le développement urbain, tenu en décembre 2006 à Agadir, M. Cherqaoui a indiqué que son département a établi les éléments de référence de deux études.

La première étude porte sur un appel d'offres national pour des projets de villes moyennes, visant à mettre en place une stratégie de développement urbain à vision prospective dans le long terme au niveau de chaque ville.

La seconde étude concerne l'élaboration d'un guide méthodologique d'orientation des opérateurs locaux chargés de mettre au point des stratégies de développement urbain pour répondre aux appels d'offres des projets de villes et apporter l'assistance dans la prise de décision.

Concernant la sensibilisation sur l'importance des plans régionaux d'aménagement du territoire, M. Cherqaoui a précisé qu'en plus des études, une enveloppe de 8 millions de dhs a été consacrée au soutien de certains conseils régionaux pour le financement de leurs plans.

Parallèlement, le ministère de l'Intérieur a poursuivi en 2010 l'exécution du plan d'action tendant à

protéger et fructifier les biens des collectivités locales et à rationaliser leur gestion, afin de réaliser le développement local et mettre à disposition l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de projets d'habitat et d'investissement et des infrastructures.

MAPF